

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25 FEVRIER 2016 n°02/2016

DATE DE CONVOCATION : 19 février 2016

OBJET DE LA DELIBERATION :
CONVENTION DE PARTENARIAT 2014-2017 AVEC LA MJC DE MOUSSAN
DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL JEUNES ET DES SEJOURS

L'an deux mille seize et le vingt cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

17 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Sébastien GARCIA, Bénédicte FOURCAULT, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, FABRE Rémy.

2 procurations : Elie PUIG à Claude CODORNIU, Simon WEICKMANN à François CHATELARD.

Secrétaire de séance : François CHATELARD.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Christine CHORIN explique que la signature initiale du Contrat Temps Libre avec la CAF en 2002, transformé depuis en Contrat Enfance Jeunesse par renouvellements successifs et nous apportant un financement à hauteur de près de la moitié de nos charges de fonctionnement de nos accueils de mineurs, nous a toujours lié avec la FRMJCLR dans le cadre d'un partenariat pour la mise en œuvre de notre politique jeunesse.

La FRMJCLR nous apporte donc, comme nous venons de le voter dans le point de l'ordre du jour précédent, et contre financement, un poste d'animation de l'Accueil Jeune (occupé par Tom RAMOS) et un demi-poste de coordination du Contrat Enfance Jeunesse (occupé actuellement par Mylène GAUD) mutualisé avec la Commune de MARCORIGNAN.

La FRMJCLR, pour ce faire, s'appuie à son tour sur la MJC de MOUSSAN, membre associatif de son réseau fédéral pour piloter ses personnels affectés à notre politique jeunesse.

Pour régulariser cette « subdélégation », il conviendrait de formaliser avec la MJC de MOUSSAN, un partenariat précisant les actions spécifiques qui lui sont demandées pour la Commune.

En effet, deux actions en direction des jeunes de 14 à 17 ans et mises en œuvre par la MJC de MOUSSAN doivent être financées par la Commune de MOUSSAN : l'Accueil de Jeunes Sans Hébergement et les Séjours.

Cette convention de partenariat Mairie/MJC de MOUSSAN en fixe les principes.

Le Conseil Municipal

Oùï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette convention de partenariat avec la MJC de MOUSSAN pour la période 2014-2017 et **AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 17/5/16
et de sa publication le 18/5/16



Claude CODORNIUO

